

Événement culturel, festif et participatif à partir de 2006 - Choix du candidat

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Par délibération du 20 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel à projets pour la mise en oeuvre d'un grand événement culturel, festif et participatif, dont la notoriété pourrait s'imposer rapidement comme l'un des rendez-vous de la Franche-Comté, repéré au niveau national et international.

Une convention de groupement de commandes a été établie le 15 février 2005 pour la conduite de ce projet entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM), co-organisateurs de la manifestation

Un appel à projets a été engagé dans le cadre de l'article 30 du code des marchés publics compte tenu de la nature artistique et culturelle des prestations dont il fait l'objet.

Le choix de ce formalisme a par ailleurs permis d'éviter les écueils de la jurisprudence adoptée quelques semaines plus tard par le Conseil d'Etat dans un arrêt du 23 février 2005 annulant l'alinéa 1^{er} dudit article au motif qu'il dispensait certains marchés de procédure de publicité et de mise en concurrence et méconnaissait ainsi les principes de liberté d'accès à la commande publique.

Suite à la publicité de l'avis d'appel à concurrence, 65 candidatures ont été reçues dans des domaines culturels relativement diversifiés. L'étude de ces offres par la Commission des Achats a permis de retenir huit candidats parmi lesquels sept d'entre eux ont déposé un projet dans la seconde partie de la consultation.

Ces derniers ont été auditionnés en fonction des objectifs qui avaient été assignés au projet à savoir :

- * un objectif de développement local, culturel et social
- * un objectif d'image, de notoriété et d'attractivité.

A l'issue de cette procédure et en accord avec les partenaires du groupement de commandes, la commission des achats a proposé de retenir le concept présenté par MM. François-Xavier RUAN et Pascal ESSEAU, fondé sur le principe d'un festival de Musiques de Rues, depuis des formes les plus traditionnelles, jusqu'aux musiques improvisées, en passant par les inventions de nouveaux dispositifs musicaux.

Les auteurs ont acquis une notoriété évidente dans des activités antérieures en région nantaise pour François-Xavier RUAN, autour de la création et du développement du Pannonica, une des scènes de jazz les plus repérées en France, pour Pascal ESSEAU, à travers la gestion de projets principalement musicaux, à Nantes et dans la région grenobloise (Festival Berlioz, Festival les 38^{èmes} Rugissants).

Leur projet recoupe à la fois la reconnaissance d'une tradition populaire des musiques de rues, en France et en Europe (harmonies, fanfares...) mais aussi dans les cultures extra-européennes (fanfare de rue africaine, orchestre de samba et de batucada du Brésil, orchestre Gnawas du Sud Maroc...) et s'appuie aussi sur l'inventivité des musiciens actuels des musiques improvisées et des nouvelles fanfares («ceux qui marchent debout»...).

Au-delà d'un temps fort, proposé du jeudi 5 au dimanche 8 octobre 2006, cette proposition s'appuie sur les résidences artistiques en cours de saison et sur la capacité à mobiliser les acteurs musicaux de la ville, de l'agglomération et plus largement encore à terme. Elle se construit par ailleurs sur la qualité relationnelle au territoire : habitants, associations musicales, mais aussi structures et institutions culturelles de diffusion et de formation.

Le montage financier et contractuel de l'opération est le suivant :

Le budget global prévisionnel de la manifestation s'élève à 929 000 € TTC pour 2005 et 2006 dont 600 000 € financés par les membres composant le groupement de commandes selon la répartition suivante :

- Pour la Ville de Besançon : 130 000 €
- Pour la CAGB : 250 000 €
- Pour la STTM : 220 000 €.

Par ailleurs, la Ville prendra en charge en 2006 la communication liée à l'événement pour un budget de 100 000 €, soit une participation globale pour la Ville de 230 000 € TTC.

Des financements complémentaires sont attendus, en particulier des partenaires publics pour conforter le développement du projet. En tout état de cause, les candidats retenus sont tenus de garantir l'équilibre budgétaire de la manifestation et restent libres de solliciter d'autres financements extérieurs le cas échéant

Par ailleurs, les candidats retenus ont proposé de se constituer sous la forme d'une association type loi 1901 dont la dénomination sera «L'APMR, Association de Promotion des Musiques de Rues».

Une convention de co-organisation à conclure entre la Ville de Besançon, la CAGB et la STTM viendra définir les modalités administratives, financières et pratiques de la mise en oeuvre de l'opération : répartition financière, logistique, communication, assurance...

La Ville de Besançon et la CAGB d'une part, et la STTM d'autre part, contracteront de manière indépendante avec l'association pour l'achat de la manifestation et leurs obligations respectives. En effet, pour des raisons relatives à sa comptabilité financière et fiscale, la STTM devra justifier de dépenses propres et directes auprès du prestataire.

Le contrat conclu entre la Ville de Besançon, la CAGB et l'association prend la forme d'un marché public entrant dans le cadre de l'article 30 du code des marchés publics tandis que le contrat conclu entre la STTM et l'association prendra la forme d'un marché privé.

Dans le cadre du marché public, la CAGB a chargé la Ville d'assurer pour son compte, le paiement des sommes dues à l'association au titre des prestations réalisées. La CAGB versera préalablement à la Ville le montant des sommes correspondant à sa participation financière dans l'opération.

La STTM sera seule chargée de l'exécution financière du contrat la liant à l'association et des paiements en découlant.

L'association se chargera de la conception et de la production de l'événement dans sa totalité et sera notamment responsable du plateau artistique qu'elle emploie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'offre de MM. François-Xavier RUAN et Pascal ESSEAU pour le projet Evénement culturel festif et participatif à partir de 2006, festival «Musiques de Rues - Besançon 2006»,

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché pour la réalisation du projet avec l'association APMR et toute convention en découlant,

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de co-organisation,

- inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant une recette de 250 000 € sur l'imputation budgétaire 74.30/7475.3404.41000 correspondant à la participation financière de la CAGB et une dépense de 250 000 € sur l'imputation budgétaire 011.30/6042.3404.41000.

M. LE MAIRE : C'est Michel ROIGNOT qui va vous présenter ce projet qui a été retenu parmi une soixantaine de propositions venant des plus grands noms des festivals français, je crois que ce qui se faisait de mieux avait candidaté, ce qui d'ailleurs au passage illustre l'attrait culturel qu'exerce Besançon et pour moi je m'en réjouis. Je vais vous laisser présenter les deux artisans de ce projet. Nous en reparlerons d'ailleurs en détail demain à la CAGB parce que vous savez que la CAGB va s'impliquer, s'est déjà beaucoup impliquée dans ce projet. Elle est très porteuse avec nous Ville de Besançon et on va en parler demain devant les délégués des 59 communes parce qu'il y a un gros investissement à ce sujet. Mon Cher Michel, je te passe la parole.

M. Michel ROIGNOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord souligner pour m'en féliciter aussi, tout l'attrait que cette consultation a eu, 65 dossiers de candidatures, nous ne nous y attendions point et véritablement ça a été une surprise à tel point que pour transporter tous ces dossiers de leur point d'arrivée jusque dans le service, il aurait presque fallu une charrette tant c'était volumineux et nous avons, pour analyser tous ces dossiers, passé beaucoup de temps avec toute l'équipe qui a dû le faire.

C'est un festival finalement de musique de rues sur lequel le jury s'est arrêté et qu'il vous propose ce soir, festival de musique de rues qui sera confié si vous en êtes d'accord à François-Xavier RUAN et à Pascal ESSEAU. Ces deux compères travaillent actuellement à Nantes et sont en position de diriger une scène qui s'appelle le Pannonica à Nantes, qui est une scène de musique actuelle créée par ces deux personnes en 1994 il y a une dizaine d'années et qui a acquis une grande notoriété dans le milieu des musiques actuelles. Il y a actuellement dans la programmation de cette salle à Nantes pratiquement une centaine de concerts par an qui attirent toute une population du bassin nantais. François-Xavier RUAN en est directeur, c'est lui qui sera le directeur artistique de cette opération et qui composera l'ensemble de la programmation. Quant à Pascal ESSEAU il sera plutôt le directeur administratif et le gestionnaire de cette opération. Ils se sont en effet constitués en association régie par la loi de 1901 et nous serons en convention avec eux si toutefois le Conseil Municipal adopte la délibération qui lui est proposée. C'est donc un festival de musique de rues qui touchera à beaucoup de genres musicaux, les musiques du monde, le jazz, les fanfares, les chorales et qui a séduit le jury justement parce qu'au-delà de la programmation qui visera à faire venir des groupes de notoriété nationale voire internationale, il y a de leur part la volonté d'intégrer dans la programmation nombre de groupes locaux de la Ville et de l'Agglomération. Ce festival se tiendra pour sa première édition dans la première semaine d'octobre 2006. Il est positionné sur 3 ou 4 jours avec une programmation quasiment non stop du jeudi soir jusqu'au dimanche dans la fin d'après-midi, dimanche qui verra donc la grande parade finale.

Pascal ESSEAU et François-Xavier RUAN vont s'installer à Besançon. Ils quittent Nantes, ils abandonnent le Pannonica qu'ils ont fondé et viennent s'installer à Besançon le 1^{er} septembre. Pascal ESSEAU sera même dans nos murs la semaine prochaine dès le 1^{er} juillet. C'est un choix volontaire qu'ils ont fait pour pouvoir véritablement s'incruster, s'intégrer dans le milieu local et tenter d'associer le maximum de compagnies locales dans leur projet. Voilà ce que je peux dire rapidement pour présenter cette opération. J'ajouterai simplement que ce qui a été aussi important dans les réflexions du jury, c'est que pratiquement leur programme et son plan de financement était le seul à tenir dans l'enveloppe que nous avons fixée à l'époque, c'est-à-dire 600 000 € pour la première année auxquels il convient d'ajouter 100 000 € pour les dépenses de communication.

Dernière chose que je voudrais dire c'est qu'au-delà de la programmation musicale, il y aura une recherche autour de la bricophonie et donc une recherche de faire travailler tous les musiciens qui inventent actuellement de nouveaux instruments contemporains, la nouvelle lutherie. Voilà ce que je peux dire et nous attendons finalement avec intérêt de pouvoir entrer plus avant dans le détail de cette opération.

M. LE MAIRE : Pascal ESSEAU et François-Xavier RUAN seront à Besançon demain puisqu'ils vont présenter leur projet. Je pensais même qu'ils arriveraient ce soir mais je ne les ai pas vus dans la salle.

M. Michel ROIGNOT : Ils sont au CDN...».

Suite à un problème technique, la suite du débat n'a pas été enregistrée.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide d'adopter les propositions soumises par le Rapporteur.

M. le Maire, Président de la CAGB n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.